



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**miviludes**

Mission interministérielle de vigilance  
et de lutte contre les dérives sectaires

## Compte rendu du Conseil d'Orientation du 12 juin 2023, 14h30

**Présents :** M. Donatien LE VAILLANT, Chef de la MIVILUDES ; M. Christophe PIZZI, Secrétaire-général adjoint CIPDR ;  
(DGESCO), Ministère de l'Éducation Nationale ;  
(DGESCO), Ministère de l'Éducation Nationale ; M. Georges FENECH, magistrat ; Mme Joséphine LINDGREN-CESBRON, vice-présidente de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (UNADFI) ; M. Francis AUZEVILLE, président du Centre contre les manipulations mentales Roger Ikor (CCMM) ;  
pôle mineur du Défenseur des droits ;  
, DGGN ; , DGGN ;  
, Défenseur des droits ;  
CNOM ; M. Philippe Jean PARQUET, professeur de  
psychiatrie ; M. Daniel NIZRI, président de la Ligue contre le cancer ;  
, DACG, Ministère de la justice ;  
; M. Eric DELEMAR, Défenseur des enfants, adjoint de la Défenseure des  
droits ;  
Ministère des affaires  
sociales ;

**Absents :** Mme Marie-José AUBE-LOTTE, avocate générale, cheffe du service de l'entraide pénale et de la coopération internationale, près de la cour d'appel de Paris ; Mme Marie-France HIRIGOYEN, psychiatre et psychothérapeute familiale ;

représentante de l'Assemblée des départements de  
France (ADF) ;  
représentant de l'Association des  
maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) ; M. Gérald BRONNER, professeur de sociologie à l'Université de Paris.

- **Point 1 : échanges relatifs au projet de feuille de route de prévention et de lutte contre les dérives sectaires**

**Introduction de M. PIZZI, Secrétaire général adjoint du CIPDR.**

**M. LE VAILLANT, Chef de la Miviludes : Lecture des trois axes du projet de la feuille de route et énonciation des mesures.**

rappelle l'existence des enquêtes de victimation, et **M. LE VAILLANT** annonce que la Miviludes souhaiterait dans un premier temps faire une étude en population générale.

**Mme KATZ**, souligne les carences en formations et explique l'importance de la formation des formateurs. **Mme LINDGREN-CESBRON** rappelle l'importance de la coordination des associations avec l'Etat. Pour cela, **M. AUZEVILLE** souhaiterait une augmentation conséquente des conseillers de la Miviludes, et **M. LE VAILLANT** rappelle que suite aux assises, l'objectif fixé par la Secrétaire d'Etat chargée de la Citoyenneté est d'atteindre 16 personnes au sein de la Miviludes.

..... relèvent la nécessité de travailler en cohérence sur la thématique des dérives sectaires.

- **Point 2 : la psychiatrie et les dérives sectaires**

..... souligne le fait que les dérives sectaires représentent un concept très français. Quant au lien entre le traumatisme et les dérives sectaires, il identifie premièrement le fait que les victimes de traumatismes sont des proies idéales pour les dérives sectaires. Deuxièmement, il relève la question de l'impact psychologique ou psychiatrique pour les victimes d'un passage par une « secte ». Troisièmement, il évoque la question des traumatismes actifs, c'est-à-dire des violences physiques et sexuelles qui rejoignent les traumatismes plus habituels. Pour finir se pose la question de la différence entre un adulte et un enfant.

**M. Jean PARQUET** insiste sur la différence des études sur l'initialisation, et sur la pérennisation de l'emprise sectaire dont nous savons moins de choses.

..... s'interroge sur la question de l'expertise et de l'ampleur de la réparation du préjudice, car souvent le traumatisme est vu comme causal de tous les malheurs de la vie.

- **Point3: Le numérique et les dérives sectaires**

..... explique que depuis la loi relative à la lutte contre la manipulation de l'information du 22 décembre 2018, l'ARCOM a pour mission de superviser les moyens que les grandes plateformes numériques ont obligation de déployer pour lutter contre la diffusion de fausses informations.

..... rappelle que l'autorité n'a pas compétence sur les contenus mais qu'elle a pour mission de réguler les mesures systémiques que les plateformes déploient. Elle expose que le *Digital Service Act* va modifier en France les missions de l'ARCOM, mais également les règles relatives aux plateformes, notamment concernant les algorithmes.

**M. LE VAILLANT** rappelle son souhait de développer les échanges entre les acteurs du numérique, pour renforcer la prévention et la lutte contre les dérives sectaires. .... insiste sur le besoin de faire vivre l'interaction entre tous les acteurs concernés et notamment entre les associations avec les plateformes.

**M. FENECH** demande si la CAIMADES exerce un contrôle sur les plateformes pour les dérives sectaires. Le chef de la CAIMADES lui répond par la positive et ajoute qu'ils sont également en contact avec la Plateforme d'Harmonisation, d'Analyse, de Recoupement et d'Orientation des Signalements (PHAROS), partenaire de l'OCRVP.

..... explique avoir eu plusieurs signalements sur ..... qui est le pendant des personnalités exclues de ..... il y a beaucoup de professionnels de santé non conventionnels.

**M. LE VAILLANT** remercie les participants et conclut.

A Paris, le 12 juin 2023